

Section 4 – Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer les yeux sans délai avec de grandes quantités d'eau pour au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés et essuyer l'excès de la peau. Rincer la peau et laver à fond avec de l'eau et du savon. Si les symptômes d'irritation se produisent, procurer des soins médicaux. En cas de contact avec le produit chaud, rincer immédiatement avec de l'eau fraîche pour 15 minutes. Retirer soigneusement les vêtements ; si les vêtements sont collés à la région affectée, ne pas retirer pas le vêtement, découper le vêtement autour de la brûlure. Recouvrir la brûlure avec un matériel propre. Procurer des soins médicaux sans délai.

Inhalation : Placer la personne au grand air et fournir de l'oxygène. En cas de difficulté à respirer, procurer des soins médicaux sans délai.

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler un médecin immédiatement. Faire vomir seulement sous la direction du personnel médical. Ne jamais donner quelque chose à boire ou à manger à une personne sans connaissance. Procurer des soins médicaux sans délai.

Section 5 – Renseignements en matière d'incendie ou d'explosion

Point d'éclair (en vase clos): > 200 °F

Limite supérieure d'explosibilité (LSE) : Non déterminée

Température d'auto-inflammation : Non déterminée

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non déterminée

Cote de classification de risque d'incendie (OSHA/NFPA): Ce produit n'est pas considéré comme étant inflammable ni combustible, mais peut prendre feu dans une incendie.

Agents extincteurs : Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), ou poudre extinctrice.

Procédures spéciales pour la lutte contre l'incendie : Garder le personnel à une distance raisonnable de l'endroit de l'incendie et au côté du vent. Porter des vêtements de protection totale (tenue de feu) et un appareil de protection respiratoire (ARA). Refroidir tout conteneur ayant été exposé au feu avec de l'eau pulvérisée.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels : Peut contenir des produits de combustion dangereux. La combustion peut produire des aldéhydes, de l'oxyde de diazote, du monoxyde de carbone (CO), et du dioxyde de carbone (CO₂).

Section 6 – Procédures en cas de fuites ou déversements accidentels

Méthodes de confinement (Élimination des sources d'inflammation, endiguements, etc.) : Arrêter la fuite, si possible. Éliminer ou couper l'alimentation de toute source d'inflammation. Construire un endiguement pour empêcher la propagation du feu.

Procédures de nettoyage : Couvrir la région affectée avec un matériau absorbant. Essuyer ou décharger le matériel. Éliminer le matériel conformément aux règlements locaux, fédéraux et de l'État. Laver l'endroit avec de l'eau et du savon. Ne pas déverser les résidus du lavage dans les égouts ou les cours d'eau.

Conseils supplémentaires en cas d'urgence : Porter des vêtements, des bottes, et des gants de protection, un appareil respiratoire, et des lunettes de sécurité.

Section 7 – Manutention et entreposage

Entreposage : Entreposer dans un endroit chaud (60 à 80 °F), sec et ventilé. La cristallisation peut se produire si le produit est entreposé dans un endroit où la température baisse à moins de 55 °F pour une période prolongée. Entreposer dans des conteneurs fermés.

Manutention : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de la manipulation du produit.

Autres précautions : Bien se laver après la manipulation du produit. Enlever les vêtements et tout équipement contaminés. Décontaminer les vêtements et tout équipement contaminés. Détruire tout article de cuir et tout autre article qui ne peut pas être décontaminé.

Section 8 – Contrôle de l'exposition / protection personnelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées. Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation du produit.

Protection des mains : Des gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc néoprène ou de nitriles sont recommandés.

Protection respiratoire : Pas nécessaire dans les conditions de fonctionnement normales. Un respirateur d'un modèle approuvé par la NIOSH contre les vapeurs organiques devrait être utilisé dans les espaces confinés, ou lorsque les conditions produisent un niveau de concentration élevé de vapeurs. Si le pourcentage d'oxygène est inférieur à la normale utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtements de protection : Porter des vêtements propres qui recouvrent entièrement le corps.

Pratiques de travail et d'hygiène : Des bassins oculaires et des douches d'urgence devraient être facilement accessibles.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques typiques

État physique : Liquide

Humidité absolue : Plus lourd que l'air

Couleur : Beige

Point d'ébullition : > 200 °F

Odeur : Fétide

Point de fusion : Sans objet

Valeur du pH : Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau : Négligeable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité apparente : 1,74

FICHE SIGNALÉTIQUE

Copps Industries, Incorporated
Mequon, WI 53092-4473
Numéro de téléphone : (262) 238-1700

Page : 3 de 3 (A-016E)
Date préparée : 10/29/09
Numéro de révision : 1

Section 10 - Stabilité et réactivité (suite)

Stabilité chimique : Stable
Conditions à éviter (si instable): Aucune
Incompatibilité (Matériel à éviter) : Acides, agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux : Aucun
Polymérisation dangereuse : Contact avec des durcisseurs époxy sous des conditions non contrôlées. Peut produire un excès de chaleur et de vapeurs.

Section 11 – Renseignements sur la toxicologie

Toxicité orale aiguë (DL50, rat) : Aucune donnée disponible.
Toxicité cutanée aiguë (DL50, lapin) : Aucune donnée disponible.
Toxicité par inhalation aiguë (CLC50, rat) : Aucune donnée disponible.

Section 12 – Renseignements écologiques

Aucune donnée disponible.

Section 13 - Élimination

Évacuation des déchets : Ce produit ne contient pas de COV (composé organique volatil). Jeter conformément aux lois et réglementations locales, fédérales et de l'État. Les lois et réglementations locales et de l'État peuvent différer des réglementations fédérales et les lois peuvent changer ou être réinterprétées. Ces renseignements ne s'appliquent qu'au produit brut de fabrication. Le traitement, l'utilisation ou la contamination du produit peut rendre les renseignements inappropriés, imprécis, ou incomplets. Le propriétaire des déchets est responsable de leur évacuation correcte.

Section 14 – Renseignements sur le transport

Nom d'expédition DOT non en vrac : Composé de résine – non réglementé
Nom d'expédition DOT en vrac : Composé de résine – non réglementé
Nom d'expédition technique : No d'article NMFC : 46030, Classe 55
Classe de risques DOT : Non réglementé
No NU : non réglementé
Groupe d'emballage : non réglementé
Données d'expédition OMI : Composé de résine – non réglementé
Données d'expédition OACI/IATA : Composé de résine – non réglementé

Section 15 – Renseignements réglementaires

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Tous les composants sont inclus dans l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'EPA ou ne sont pas requis à être inscrits dans l'inventaire TSCA.

Classe de risque(s) OSHA (29CFR1910.1200) : Irritant. Sensibilisateur

Classe de risque(s) EPCRA Section 312 (40CFR370) : Danger immédiat pour la santé. Danger différé pour la santé.

EPCRA Section 313 (40CFR372): Les produits chimiques toxiques au-dessus du niveau « minimis » (% par poids) : Éthylène glycol (<1%)

RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT :

Proposition 65 de la Californie : (les composants reconnus comme étant cancérigènes par l'état de la Californie et/ou provoquant la toxicité pour la reproduction et sujets aux avertissements et exigences de décharge en vertu de la « Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 » de la Californie). Aucun

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :

Canada :
Classement des risques SIMDUT : Classe D, division 2B
Mention de risques SIMDUT : Irritant oculaire et cutané. Sensibilisateur cutané.
Symboles SIMDUT : T stylisé,

Section 16 – Autres renseignements

À notre connaissance, l'information figurant aux présentes est exacte. Cependant, ni Copps Industries ou n'importe lequel de ses agents n'assume aucune responsabilité quant à la précision ou à l'intégralité de l'information figurant aux présentes. La détermination finale quant à la pertinence de tout matériel demeure la responsabilité de l'utilisateur. Tout matériel peut présenter des risques inconnus pour la santé et devrait être utilisé avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls risques qui existent.

Date de révision : 10/29/09
Remplace la révision datée du : S/O

Révisé par : Bill Simek
Titre de poste : Directeur de laboratoire

Section 4 – Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer les yeux sans délai avec de grandes quantités d'eau pour au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés et essuyer l'excès de la peau. Rincer la peau et laver à fond avec de l'eau et du savon. Si les symptômes d'irritation se produisent, procurer des soins médicaux. En cas de contact avec le produit chaud, rincer immédiatement avec de l'eau fraîche pour 15 minutes. Retirer soigneusement les vêtements ; si les vêtements sont collés à la région affectée, ne pas retirer pas le vêtement, découper le vêtement autour de la brûlure. Recouvrir la brûlure avec un matériel propre. Procurer des soins médicaux sans délai.

Inhalation : Placer la personne au grand air et fournir de l'oxygène. En cas de difficulté à respirer, procurer des soins médicaux sans délai.

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler un médecin immédiatement. Faire vomir seulement sous la direction du personnel médical. Ne jamais donner quelque chose à boire ou à manger à une personne sans connaissance. Procurer des soins médicaux sans délai.

Section 5 – Renseignements en matière d'incendie ou d'explosion

Point d'éclair (en vase clos): > 200 °F
Température d'auto-inflammation : Non déterminée
Cote de classification de risque d'incendie (OSHA/NFPA): Ce produit n'est pas considéré comme étant inflammable ni combustible, mais peut prendre feu dans une incendie.

Limite supérieure d'explosibilité (LSE) : Non déterminée

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non déterminée

Agents extincteurs : Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), ou poudre extinctrice.

Procédures spéciales pour la lutte contre l'incendie : Garder le personnel à une distance raisonnable de l'endroit de l'incendie et au côté du vent. Porter des vêtements de protection totale (tenue de feu) et un appareil de protection respiratoire (ARA). Refroidir tout conteneur ayant été exposé au feu avec de l'eau pulvérisée.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels : Peut contenir des produits de combustion dangereux. La combustion peut produire des aldéhydes, de l'oxyde de diazote, du monoxyde de carbone (CO), et du dioxyde de carbone (CO₂).

Section 6 – Procédures en cas de fuites ou déversements accidentels

Méthodes de confinement (Élimination des sources d'inflammation, endiguements, etc.) : Arrêter la fuite, si possible. Éliminer ou couper l'alimentation de toute source d'inflammation. Construire un endiguement pour empêcher la propagation du feu.

Procédures de nettoyage : Couvrir la région affectée avec un matériau absorbant. Essuyer ou décharger le matériel. Éliminer le matériel conformément aux règlements locaux, fédéraux et de l'État. Laver l'endroit avec de l'eau et du savon. Ne pas déverser les résidus du lavage dans les égouts ou les cours d'eau.

Conseils supplémentaires en cas d'urgence : Porter des vêtements, des bottes, et des gants de protection, un appareil respiratoire, et des lunettes de sécurité.

Section 7 – Manutention et entreposage

Entreposage : Entreposer dans un endroit chaud (60 à 80 °F), sec et ventilé. La cristallisation peut se produire si le produit est entreposé dans un endroit où la température baisse à moins de 55 °F pour une période prolongée. Entreposer dans des conteneurs fermés.

Manutention : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de la manipulation du produit.

Autres précautions : Bien se laver après la manipulation du produit. Enlever les vêtements et tout équipement contaminés. Décontaminer les vêtements et tout équipement contaminés. Détruire tout article de cuir et tout autre article qui ne peut pas être décontaminé.

Section 8 – Contrôle de l'exposition / protection personnelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées. Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation du produit.

Protection des mains : Des gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc néoprène ou de nitriles sont recommandés.

Protection respiratoire : Pas nécessaire dans les conditions de fonctionnement normales. Un respirateur d'un modèle approuvé par la NIOSH contre les vapeurs organiques devrait être utilisé dans les espaces confinés, ou lorsque les conditions produisent un niveau de concentration élevé de vapeurs. Si le pourcentage d'oxygène est inférieur à la normale utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtements de protection : Porter des vêtements propres qui recouvrent entièrement le corps.

Pratiques de travail et d'hygiène : Des bassins oculaires et des douches d'urgence devraient être facilement accessibles.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques typiques

État physique :	Liquide	Humidité absolue :	Plus lourd que l'air
Couleur :	Bleu	Point d'ébullition :	> 200 °F
Odeur :	Aminée	Point de fusion :	Sans objet
Valeur du pH :	Aucune donnée disponible	Solubilité dans l'eau :	Négligeable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible	Densité apparente :	1,04

FICHE SIGNALÉTIQUE

Copps Industries, Incorporated
Mequon, WI 53092-4473
Numéro de téléphone : (262) 238-1700

Page : 3 de 3 (B-120E)
Date préparée : 10/29/09
Numéro de révision : 1

Section 10 - Stabilité et réactivité (suite)

Stabilité chimique : Stable
Conditions à éviter (si instable): Aucune
Incompatibilité (Matériel à éviter) : Acides, agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux : Aucun
Polymérisation dangereuse : Contact avec des durcisseurs époxy sous des conditions non contrôlées. Peut produire un excès de chaleur et de vapeurs.

Section 11 – Renseignements sur la toxicologie

Toxicité orale aiguë (DL50, rat) : Aucune donnée disponible.
Toxicité cutanée aiguë (DL50, lapin) : Aucune donnée disponible.
Toxicité par inhalation aiguë (CLC50, rat) : Aucune donnée disponible.

Section 12 – Renseignements écologiques

Aucune donnée disponible.

Section 13 - Élimination

Évacuation des déchets : Ce produit ne contient pas de COV (composé organique volatil). Jeter conformément aux lois et réglementations locales, fédérales et de l'État. Les lois et réglementations locales et de l'État peuvent différer des réglementations fédérales et les lois peuvent changer ou être réinterprétées. Ces renseignements ne s'appliquent qu'au produit brut de fabrication. Le traitement, l'utilisation ou la contamination du produit peut rendre les renseignements inappropriés, imprécis, ou incomplets. Le propriétaire des déchets est responsable de leur évacuation correcte.

Section 14 – Renseignements sur le transport

Nom d'expédition DOT non en vrac : Durcisseur en composé époxy – non réglementé **No NU :** non réglementé
Nom d'expédition DOT en vrac : Durcisseur en composé époxy – non réglementé **Groupe d'emballage :** non réglementé
Nom d'expédition technique : No d'article NMFC 46030, Classe 55 **Données d'expédition OMI :** Durcisseur en composé époxy – non réglementé
Classe de risques DOT : Non réglementé **Données d'expédition OACI/IATA :** Durcisseur en composé époxy – non réglementé

Section 15 – Renseignements réglementaires

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Tous les composants sont inclus dans l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'EPA ou ne sont pas requis à être inscrits dans l'inventaire TSCA.

Classe de risque(s) OSHA (29CFR1910.1200) : Irritant. Sensibilisateur

Classe de risque(s) EPCRA Section 312 (40CFR370) : Danger immédiat pour la santé. Danger différé pour la santé.

EPCRA Section 313 (40CFR372): Les produits chimiques toxiques au-dessus du niveau « minimis » Phénol (<10 %)

RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT :

Proposition 65 de la Californie : (les composants reconnus comme étant cancérigènes par l'état de la Californie et/ou provoquant la toxicité pour la reproduction et sujets aux avertissements et exigences de décharge en vertu de la « Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 » de la Californie). Aucun

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :

Canada : **Classement des risques SIMDUT :** Classe D, division 2B
Mention de risques SIMDUT : Irritant oculaire et cutané. Sensibilisateur cutané.
Symboles SIMDUT : T stylisé

Section 16 – Autres renseignements

À notre connaissance, l'information figurant aux présentes est exacte. Cependant, ni Copps Industries ou n'importe lequel de ses agents n'assume aucune responsabilité quant à la précision ou à l'intégralité de l'information figurant aux présentes. La détermination finale quant à la pertinence de tout matériel demeure la responsabilité de l'utilisateur. Tout matériel peut présenter des risques inconnus pour la santé et devrait être utilisé avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls risques qui existent.

Date de révision : 10/29/09
Remplace la révision datée du : S/O

Révisé par : Bill Simek
Titre de poste : Directeur de laboratoire